

LIBAN

**Appel en faveur d'une enquête
indépendante sur la mort de manifestants**

Index AI : MDE 18/007/2004

ÉFAI

Jeudi 27 mai 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International demande aux autorités libanaises de mener sans délai une enquête impartiale sur la mort de trois civils tués par des soldats libanais au cours d'une manifestation à Beyrouth ce jeudi 27 mai 2004. Au moins 17 personnes, dont cinq soldats et un photographe de presse, ont également été blessés et deux véhicules militaires ont été incendiés.

Les informations dont dispose Amnesty International laissent penser qu'un recours excessif à la force a peut-être été employé par les forces de sécurité libanaises, en violation du droit international.

Dans le cadre des manifestations organisées à travers tout le pays pour protester contre l'augmentation des prix de l'essence, des centaines de personnes défilaient à travers le quartier de Hay al Sellom, dans la banlieue sud de Beyrouth. Selon certaines sources, des canons à eau auraient été utilisés pour disperser les manifestants qui auraient riposté par des jets de pierres avant que les soldats n'ouvrent le feu sur eux. La chaîne de télévision *Al Manar* a montré des images de soldats tirant en l'air, mais on ne sait pas avec certitude si ces tirs ont eu lieu avant ou après que les soldats tirent sur la foule.

Selon les Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, ceux-ci doivent avoir recours autant que possible, à des moyens non-violents avant de faire usage de la force ou d'armes à feu ; ils doivent donner un avertissement clair de leur intention d'utiliser des armes à feu, en laissant un délai suffisant pour que l'avertissement puisse être suivi d'effet; enfin, ils ne doivent recourir intentionnellement à la force meurtrière que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines. À ce stade, toutefois, on manque d'éléments pour déterminer si la vie de soldats ou d'autres personnes était menacée et si le recours à la force meurtrière était nécessaire.

« Nous demandons aux autorités libanaises de revoir leur méthodes de maintien de l'ordre au moment des manifestations et de mener une enquête indépendante et impartiale sur les événements qui se sont produits, a déclaré Amnesty International. Les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions graves ou d'avoir perpétré des atteintes aux droits humains, qu'il s'agisse de manifestants ou de membres des forces de sécurité, doivent être traduites en justice. »

D'après les informations dont dispose Amnesty International, aucune enquête de ce type n'a été menée sur d'autres événements survenus le 7 avril 2004, au cours desquels dix personnes au moins ont été blessées lorsque les forces de sécurité libanaises ont chargé la foule et fait usage de leurs matraques sur des manifestants pacifiques. Ces manifestants voulaient se rendre devant le bâtiment de la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (CESAO) à Beyrouth pour y remettre une pétition demandant la remise en liberté des Libanais détenus dans des prisons syriennes. Ghazi Aad, défenseur des droits humains, fait partie de ceux qui ont été frappés, son fauteuil roulant a été endommagé. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>